Nouvel audit énergétique

A partir du 1er avril 2023

Quelles sont les ventes concernées ?

Les Biens classés en F ou G au niveau du DPE

Les ventes en copropriété sont exclues !

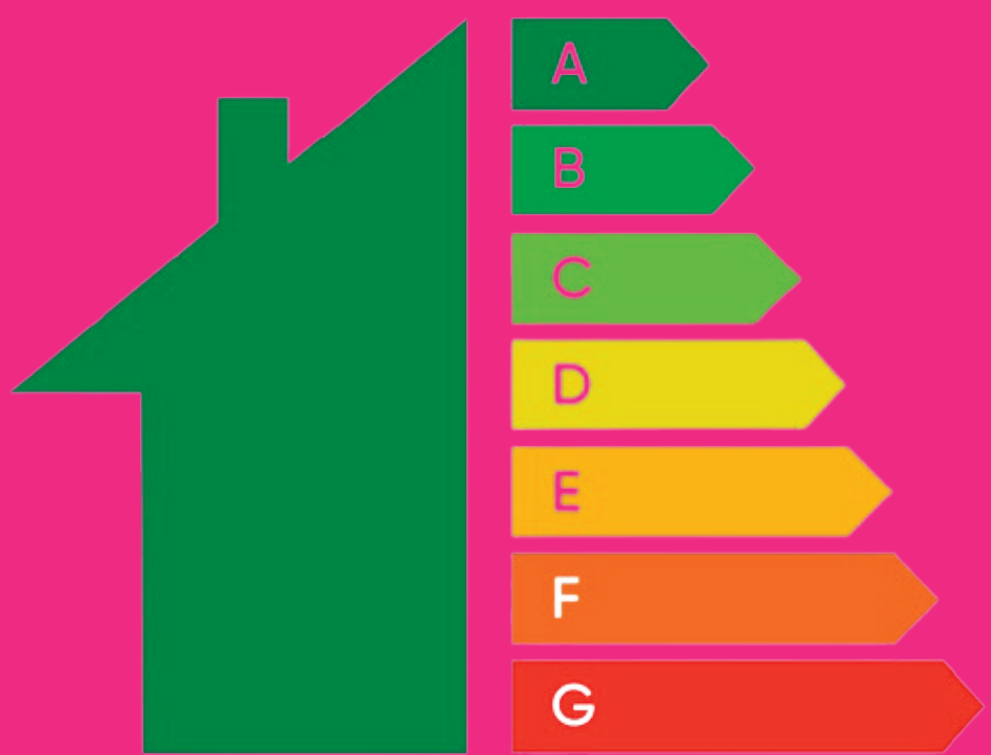

F
G

OBJECTIF

identifier les sources de gaspillage d'énergie

proposer des solutions pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les coûts

Que contient cet audit ?

Il propose au moins 2 scénarios de travaux à réaliser en plusieurs étapes ou en une seule pour faire passer les logements F ou G en classe C

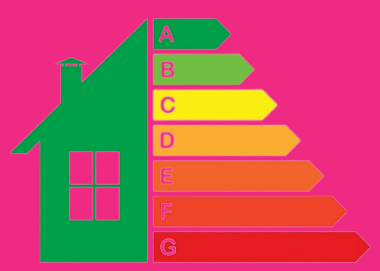

F
G → C

Qui réalise l’audit ?

- Diagnostiqueur professionnel avec nouvelle certification pour réaliser l'AUDIT
- Bureau d’étude spécialisé
- Cabinet d’architecte

La durée de validité de cet audit énergétique est de 5 ans

Trouver un auditeur certifié

FRANCE RÉNOV

https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

ANNUAIRE DES DIAGNOSTIQUEURS-AUDITEURS CERTIFIÉS

http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Contactez

ACTION IMMOBILIER
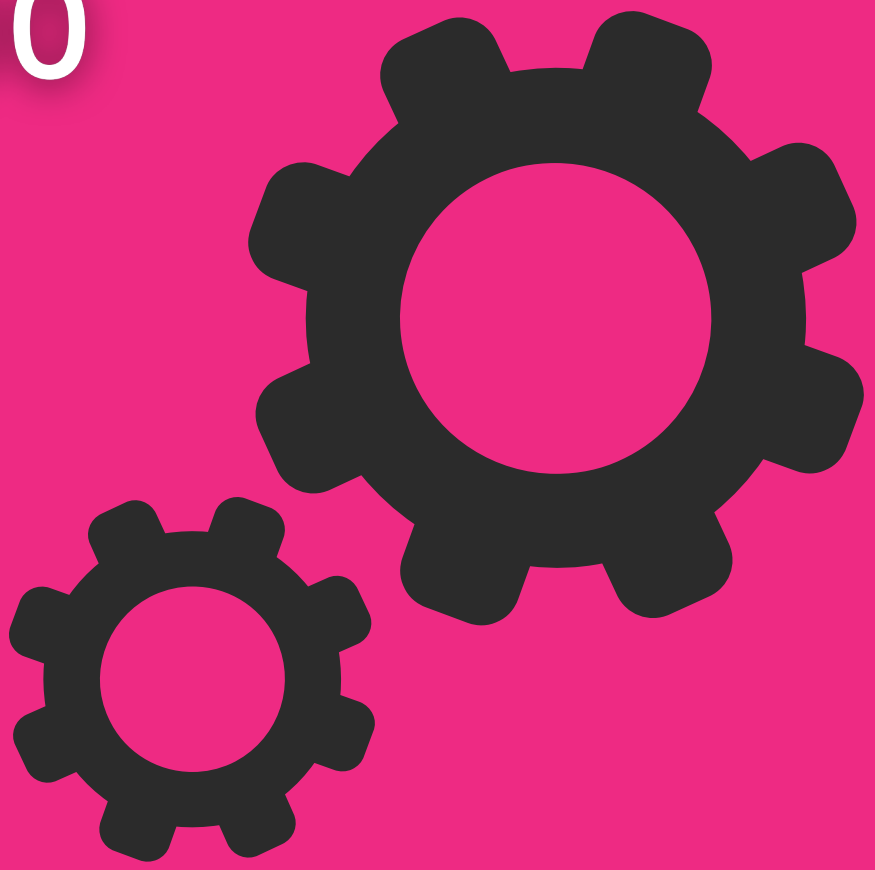
au 03.20.61.10.00